

## ***MEILLEURS VŒUX POUR 2003 !***

### ***MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE***

L'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick se joint à la communauté acadienne et francophone pour dire que l'année 2002 marquera l'histoire linguistique du Nouveau-Brunswick et du Canada. Nous sommes un chef de file dans le domaine !

L'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* représente l'aboutissement de plusieurs années d'efforts des juristes et d'autres membres de la communauté engagés dans cette lutte pour le respect des droits linguistiques. La nouvelle *Loi* fait en sorte que la province a harmonisé ses obligations législatives avec ses obligations constitutionnelles telles qu'énoncées aux articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Loi* de 1969 ne respectait plus les obligations constitutionnelles de la province surtout à la lumière du jugement *Charlebois*. Maintenant, nous devons veiller à la mise en œuvre de la nouvelle *Loi*.

Il est à souligner qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que nous ayons l'égalité réelle des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick. Comme il a été souligné à maintes reprises lors de la *Journée de réflexion* sur la nouvelle *Loi* tenue le 31 octobre 2002, il y a plusieurs secteurs qui ne sont pas touchés par

celle-ci car elle touche essentiellement le service au public par la fonction publique. On ne traite pas de langue de travail dans la fonction publique, ni d'affichage et j'en passe. L'assimilation continue de faire des ravages dans certaines régions du Nouveau-Brunswick. Est-ce que la nouvelle *Loi* va permettre l'épanouissement et le développement de la communauté acadienne et francophone ? Peut-on rêver de la dualité dans la santé ? La lutte continue car nous soutenons qu'il y a encore beaucoup à accomplir.

Au tour des jeunes pour 2003 ! L'AJEFNB est en train de concevoir un camp d'été en droit pour les jeunes de la neuvième à la onzième année du secondaire. La mise en place d'un camp d'été en droit permettra à nos jeunes d'en apprendre davantage sur le fonctionnement du système judiciaire ainsi que sur leurs droits. Des sessions éducatives sont prévues pour discuter d'incontournables sujets en droit, tels les droits linguistiques et les droits de la personne. Nous retrouverons certainement parmi les participants et participantes des futurs juristes et membres de l'AJEFNB !

Au nom de tous les membres du Conseil d'administration de l'AJEFNB, de **Joyeuses Fêtes et une très bonne année 2003 !** Votre

appui en tant que membre est grandement apprécié. MERCI !

### ***SERVICES DE LA GRC***

C'est depuis 1999 que la question de la désignation linguistique des membres de la GRC affectés au Nouveau-Brunswick perdure. Vous vous rappellerez que la GRC avait, à l'époque, décidé de baisser de « C » à « B » l'exigence relative à l'interaction orale de plusieurs postes de membres au Nouveau-Brunswick, risquant ainsi de compromettre la prestation efficace de services au public dans la langue officielle de son choix. Depuis ce temps, la GRC refuse de modifier la désignation linguistique des postes de gendarmes de la GRC au N.-B. Selon des statistiques récentes, nous constatons déjà les conséquences néfastes de cet entêtement.

L'AJEFNB, l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick ainsi que la SAANB ont demandé à la commissaire aux langues officielles, Dyane ADAM, de passer à l'action dans les meilleurs délais, soit en entreprenant un recours devant la Cour fédérale pour forcer la GRC à respecter la *Loi sur les langues officielles*, soit en transmettant son rapport et ses recommandations au Cabinet fédéral pour que ce dernier y donne suite. C'est un dossier que l'Association suit de très près.

### ***L'AJEFNB APPUIE LA FÉÉCUM***

L'AJEFNB appuie la population étudiante du Centre universitaire de Moncton dans sa démarche de demander un gel des droits de scolarité dans les universités de la province pour une période minimale de trois ans.

Le gouvernement actuel met beaucoup d'énergie, depuis le début de son mandat, à encourager les diplômés universitaires à demeurer au N.-B. Nous sommes d'avis que si les jeunes choisissent de faire leurs études universitaires au Nouveau-Brunswick, il y a de plus fortes chances qu'ils y demeureront une fois les études terminées. La tendance des jeunes Néo-brunswickois à poursuivre leurs études post-secondaires à l'extérieur de leur province est alarmante et demande une action immédiate de la part du gouvernement.

Notons également qu'un plus gros investissement dans l'Université de Moncton ne peut avoir que des effets positifs, vu le rôle « phare » qu'elle joue aux yeux de la communauté acadienne et francophone de la province.

### ***CAMPAGNE DE RECRUTEMENT***

Le recrutement va bon train ! Nous visons toujours dépasser les 250 membres en 2003. Rappelons que l'Association s'acharne à revendiquer de meilleurs services pour **tous** les francophones de la province, notamment devant les tribunaux provinciaux et auprès de *Services Nouveau-Brunswick*. Nous vous encourageons à continuer à appuyer l'AJEFNB dans ses revendications et dans ses projets. Si ce n'est déjà fait, ne tardez plus à renouveler votre adhésion !

### ***25 ANS DE COMMON LAW EN FRANÇAIS : UNE HISTOIRE À SUIVRE !***

À l'occasion de son 25<sup>e</sup> anniversaire, la Faculté de droit de l'Université de Moncton organise un colloque portant sur l'enseignement de la common law en français, qui aura lieu à la Faculté de droit les 20, 21 et 22 mars 2003.

Pendant cette même fin de semaine, il y aura également le tribunal-école Moncton-Ottawa le jeudi 20, des activités de retrouvailles le vendredi 21 et un grand banquet de clôture le samedi 22.

### ***CONSEIL D'ADMINISTRATION***

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le vendredi **21 mars 2003** à Moncton, dans le cadre des retrouvailles à la Faculté de droit. Si vous désirez qu'un sujet en particulier soit traité lors de cette réunion, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-863-2130. Vos commentaires et vos suggestions sont toujours les bienvenus !

### ***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE***

Les prochaines assises de l'AJEFNB auront lieu dans le sud-est de la province, le **24 mai**

**prochain.** Les préparatifs ne font que commencer, mais déjà l'événement s'annonce des plus intéressants. Nous vous encourageons à inscrire cette date à votre agenda dès aujourd'hui !

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**Réjean AUCOIN** — Né à Chéticamp, en Nouvelle-Écosse, Réjean Aucoin a exploré plusieurs avenues avant de se diriger dans la profession juridique. Détenteur d'un baccalauréat en service social, il s'est d'abord tourné vers une carrière journalistique après avoir étudié deux ans à Paris au Centre de formation et de perfectionnement pour journalistes. Il a œuvré principalement au *Courrier de la Nouvelle-Écosse* et à Radio-Canada. Ses talents d'écrivain l'ont poussé à écrire quelques livres, dont le conte de Noël acadien pour enfants, *Le Tapis de Grand-Pré*, qui lui valut le prix France-Acadie en 1986 et dont le film qui en est issu a mérité la médaille de bronze aux premiers *Jeux de la Francophonie*, tenus au Maroc.

En 1988, il a épousé Yolande Bourgeois, elle aussi de Chéticamp, et s'est inscrit en droit à l'Université de Moncton. Il s'y est distingué en recevant la coupe Landry, remise au meilleur plaideur en 1989-90. Au terme de son séjour de trois ans à Moncton, il aura obtenu son diplôme en droit et ... deux enfants : Arielle et Karina.

Depuis son retour à Chéticamp en 1993, M<sup>e</sup> Aucoin a développé une pratique générale en droit en s'intéressant vivement à tout ce qui a trait aux droits linguistiques. Actuellement, certaines de ses causes sont toujours devant les tribunaux, notamment sur la question de l'obligation des juges de la Cour provinciale d'informer l'accusé de son droit d'avoir son procès en français et sur l'obligation, pour la GRC, de desservir dans leur langue les voyageurs francophones qui empruntent l'autoroute transcanadienne, notamment à la frontière du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Outre le droit et sa famille, Réjean Aucoin est aussi engagé activement dans divers mouvements et organismes voués au développement de sa communauté. Entre autres, il a été président-fondateur de l'Association des juristes

d'expression française de la Nouvelle-Écosse, vice-président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law, président de l'Association touristique de Chéticamp et il est toujours président de l'Alliance des radios communautaires du Canada. Même s'il pratique le droit en Nouvelle-Écosse, il est un membre fidèle de l'AJEFNB.

---

***Le Bref*** est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

*Présidente* Louise Aucoin

*Adresse* AJEFNB  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9

*Téléphone* (506) 853-4151  
*Télécopieur* (506) 853-4152  
*Courriel* [ajefnb@umoncton.ca](mailto:ajefnb@umoncton.ca)  
*Site Web* [www.ajefnb.nb.ca](http://www.ajefnb.nb.ca)

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.

---